

**DEMANDE D'ATTRIBUTION
D'UN SOUTIEN DE LA MUNICIPALITE ANNEE 2026-2027**
Pour les étudiants inscrits en études supérieures

- 1** ☐ Etudes onéreuses*
☐ Projets spécifiques*
**Cochez la case correspondante*

2 Compléter l'ensemble des informations demandées :

☐ Madame* ☐ Monsieur* Date de naissance /...../.....
**Cochez la case correspondante*

NOM

PRENOMS

Adresse principale

Adresse durant l'année universitaire
.....

Téléphone fixe..... **Téléphone portable**

Adresse mail

ETUDES ANTERIEURES :

Dernier diplôme obtenu **Année** **Organisme**

Adresse

ETUDES EN COURS :

Organisme

Cadre réservé au service

N°	Reçu le	Traité le	Courrier envoyé le	Transmis comptabilité le

③ ④ Ces aides financières ne sont pas cumulables pour une même année scolaire. Les modalités de calcul et le montant maximal attribué sont définis par délibération du conseil municipal.

ETUDES ONEREUSES

Conditions à remplir :

- Bénéficiaire de la subvention Contribution Locale Etudiante (CLE)
- Être inscrit·e dans un cursus onéreux supérieur à 450 € (la sécurité sociale n'est pas prise en compte)
- Avoir sa résidence principale à Gennevilliers
- Être âgé de moins de 25 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours

Documents à fournir :

- Un certificat de scolarité
- Un justificatif de paiement des frais d'inscription et de scolarité
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant·e

PROJETS SPECIFIQUES

Conditions à remplir :

- Bénéficiaire de la subvention Contribution Locale Etudiante (CLE)
- Suivre ses études en province ou à l'étranger
- Avoir sa résidence principale à Gennevilliers
- Justifier de frais supérieurs à 450 €
- Être âgé de moins de 25 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours

Documents à fournir :

- Un certificat de scolarité
- Un justificatif de paiement des frais d'inscription et de scolarité
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant·e
- Justificatif des frais engagés

En cas de stage :

- L'attestation de l'établissement scolaire précisant le caractère obligatoire ou facultatif du projet présenté
La copie de la convention de stage

Objet de la demande :

Décrivez votre projet en quelques lignes
.....
.....

La préparation de votre diplôme nécessite-t-elle un stage ?

Oui Non Si oui est-il ? Facultatif Obligatoire
Durée Nom de la structure d'accueil

LES DEPENSES

Compléter l'une des deux demandes ci-dessous « Etudes onéreuses » ou Projets spécifiques »

ETUDES ONEREUSES

VOS DEPENSES :

Frais d'inscription

Frais de scolarité

TOTAL

PROJETS SPECIFIQUES

VOS DEPENSES :

Frais d'inscription

Transport (avion, train ...)

Montant du loyer restant à votre charge

TOTAL

Le matériel informatique n'est pas pris en charge

Je reconnais l'exactitude des informations mentionnées.

Gennevilliers le

Signature

Ce dossier est à retourner par mail à :

dess.sse@ville-genevilliers.fr

Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez le déposer au service **Accueil-Démarches-Prestations**

Rez-de-chaussée de la mairie

Pour tous renseignements : 01 40 85 64 07

BON A SAVOIR

RESEAU ETUDIANT

Le réseau étudiant est un dispositif municipal qui accompagne les étudiants dans la réalisation et la réussite de leurs études supérieures. Son objectif est d'assurer une transition efficace entre les études secondaires et les études universitaires.

Les activités du réseau étudiant se déroulent à La Maison des Etudiants située au 15 rue Deslandes. Les horaires d'accueil sont de 19h à 22h du lundi au vendredi. Se renseigner auprès de l'équipe pour les horaires durant les vacances scolaires.

Pour plus d'informations : Boubacar Drame 01.40.85.68.48

RESIDENCE ETUDIANTE 13/15 rue Basly

Ouverte en septembre 2012, elle s'adresse aux étudiants, doctorants et post-doctorants. L'ALJT propose 144 studios à quelques minutes de la station de métro Gabriel Péri. Les candidatures peuvent être déposées sur le site aljt.com/site-homer

Protections des données personnelles

Finalité du traitement : En tant que responsable de traitement, la commune de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant aux fins de gestion de l'attribution d'un soutien financiers pour les étudiants.

Base juridique de traitement : Ces traitements de données à caractère personnel ont pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

Destinataires des données : les données collectées sont communiquées aux personnels habilités de la commune.

Durée de conservation des données : Les données nécessaires à la gestion de l'attribution d'un soutien financier pour les étudiants sont conservées 10 ans (pièce justificative comptable).

Vos droits sur les données : Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement ainsi qu'un droit à la limitation du traitement.

Vous disposez également d'un droit à vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base l'intérêt juridique, l'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

Vous disposez du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par décret.

Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent à l'adresse postale suivante :

Commune de Gennevilliers

A l'attention du délégué à la protection des données

177 avenue Gabriel Péri

92230 Gennevilliers

Où à l'adresse mèl : dpo@ville-gennevilliers.fr

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Notre délégué à la protection des données : Le délégué à la protection des données de la commune de Gennevilliers est le cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats dont l'adresse courriel est dpo@ville-gennevilliers.fr

Vous pouvez le contacter pour de plus amples informations sur notre politique de protection des données.